

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 20 janvier 2022**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal	:	11
- en exercice	:	11
- qui ont pris part à la séance	:	10
- votants	:	10

Date de convocation : 14/01/2022

Date d'affichage : 14/01/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, pour raison sanitaire, à huis clos, voté à l'unanimité en début de séance, à 18 h 40 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le vingt janvier deux mil vingt-deux.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET  
Christophe – DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Absente excusée : Mme ASTIER Marielle

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **CLASSEMENT DE LA PARCELLE F 1045 DANS LE DOMAINE PUBLIC SUITE  
DIVISION DE LA PARCELLE F 788**

Vu la délibération n° 33-2020 du 14/09/2020 concernant la mise en vente de la parcelle F 788,

Vu la délibération n° 46-2020 du 09/12/2020 concernant le déclassement de la parcelle F 788,

Suite au document d'arpentage exécuté par Mr Rémi ALQUIER, Géomètre concernant la parcelle F 788, il a été créé 2 parcelles :

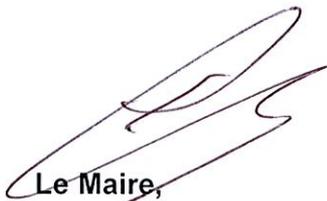
- La parcelle F 1044 de 522 m<sup>2</sup>,
- La parcelle F 1045 de 93 m<sup>2</sup>

Il est nécessaire de classer la parcelle F 1045 dans le domaine public qui sera de ce fait rattachée au Chemin du Serre de Vinson.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** de classer la parcelle F 1045 dans le domaine public.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

  
Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL

